



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

A R R E T E N ° 2 0 2 2 - 6 3 6

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

- VU** la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités et en application de l'article 15 portant notamment sur l'article L1231-5 du code des transports relatif à la création et au fonctionnement d'un comité de partenaires ;
- VU** la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite loi climat et résilience et notamment son article 51 modifiant l'article L1231-5 du code des transports ;
- VU** la délibération n°22-161 en date du 25 février 2022 relative à la création et aux modalités de fonctionnement du comité des partenaires régional ;
- VU** l'arrêté n°2022-430 du 9 juin 2022 pourtant désignation des membres du comité des partenaires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

A R R E T E

Article 1er :

Le Comité des partenaires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, créée par la délibération n°22-161 du 25 février 2022 conformément à l'article 15 de la loi d'Orientation de la Mobilité du 24 décembre 2019, est composé comme suit :

- Conseiller régional assurant la présidence du comité :
 - Monsieur Jean -Pierre SERRUS
 - Monsieur Jean-François PERHILOU, en qualité de suppléant

- Représentants d'associations d'usagers concernées et d'associations d'handicapés concernées :
 - APF – France Handicap - Association des paralysés de France
 - Madame Jeanine DRAY
 - Madame Christelle HAON, en qualité de suppléante

FNAUT - Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports

- Monsieur Jean-Michel PASCAL
- Monsieur Frédéric LAUGIER, en qualité de suppléant

CLCV - Consommation Logement Cadre de vie

- Madame Anne-Marie TABUTAUD
- Monsieur André IMBERT, en qualité de suppléant

UFC – Que choisir

- Madame Françoise COLARD
- Monsieur Denis JACOB, en qualité de suppléant

- Représentants des employeurs concernés :

CCIR - la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Provence Alpes Côte d'Azur

- Madame Fabienne GASTAUD-DAVID
- Monsieur Laurent AMAR, en qualité de suppléant

MEDEF REGION - la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises, le mouvement des entreprises de France

- Monsieur Didier LONG
- Madame Karine CAZETTES, en qualité de suppléante

UTP - Union des transports Publics et Ferroviaires

- Monsieur Claude FAUCHER
- Madame Stéphanie LOPES D'AZEVEDO, en qualité de suppléante

FNTV - Fédération Nationale des transports de Voyageurs

- Monsieur Jean Paul LIEUTAUD
- Madame Christine BURLE, en qualité de suppléante

CPME Sud – Provence Alpes Côte d'Azur - Confédération des PME Sud Provence Alpes Côte d'Azur

- Madame Sylvie GALEA
- Madame Evelyne NOUCHI, en qualité de suppléante

- Représentants des habitants :

- Mathilde LAGORIO
- Julien SIMIONE
- Mila MISSUD
- Samuel ROGRON
- Mathis DISCHERT
- Sophie BAJOLET
- Frédéric ESPINASSE
- Yanice GUIGOU
- Audrey WIRTZ
- Josépha MILLE

Article 2 :

L'arrêté n°2022-430 du 9 juin 2022 pourtant désignation des membres du comité des partenaires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est abrogé.

Article 3 :

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa notification aux intéressés, de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication sur le site de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R.414-6 et R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Renaud MUSELIER

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Jean -Pierre SERRUS

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Jeanine DRAY

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Jean-François PERILHOU

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Christelle HAON

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Jean-Michel PASCAL

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Anne-Marie TABUTAUD

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Françoise COLARD

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fabienne GASTAUD-DAVID

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Didier LONG

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Frédéric LAUGIER

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

André IMBERT

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Denis JACOB

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Laurent AMAR

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Karine CAZETTES

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Claude FAUCHER

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Jean-Paul LIEUTAUD

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Madame Sylvie GALEA

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Mathilde LAGORIO

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Mila MISSUD

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Stéphanie LOPES D'AZEVEDO

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Christine BURLE

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Evelyne NOUCHI

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Julien SIMIONE

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Samuel ROGRON

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Mathis DISCHERT

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Frédéric ESPINASSE

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Audrey WIRTZ

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Sophie BAJOLET

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Yanice GUIGOU

Notifié le :

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal administratif de MARSEILLE. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Josépha MILLE